



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3B)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3B/22/0076 du 23 janvier 2023, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable a autorisé

**l'Administration Communale de Pétange à exploiter un chantier d'excavation dans la roche et autre nécessaire à la construction d'un complexe scolaire à Rodange, rue Nicolas Bieber.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 26 janvier au 7 mars 2023 inclus).**

Pétange, le 24 janvier 2023  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,